



*Direction des finances,  
ressources et moyens  
Cellule de coordination  
de projets et des contrats*

Tél. 03 20 66 57 35

**DEC 2024/CP/160**

Le Maire de la ville de HEM,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06/06/2024 ayant pour objet la réservation de berceaux dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 03/07/2024 ayant pour objet la relance de la consultation précitée,

Vu l'analyse des offres présentée en commission des procédures adaptées réunie le 24 juillet 2024,

Considérant que la société RIGOLO COMME LA VIE a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation,

**DECIDE**

Article 1 : De conclure le marché n° 2024-037 avec la société RIGOLO COMME LA VIE en vue de la réservation de berceaux dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance, pour les montants indiqués dans l'annexe financière.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- Trésorier pour information,
- Maire et aux services concernés pour application.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM*



*Standard mairie : 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr*

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à HEM, le 20/08/2024

Pour le Maire et par délégation  
/L'adjoint aux ressources humaines, à la  
commande publique et aux affaires juridiques



Pascal NYS

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "Pascal NYS".